

DATE DE CONVOCATION : 28 novembre 2023  
DATE D’AFFICHAGE : 28 novembre 2023  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 16  
NOMBRE DE VOTANTS : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2023 à 19h00**

**PRÉSIDENT DE SÉANCE** : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

**PRÉSENTS** : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCO, M. DAMBRICOURT Mme BINET, Mme BECQUET, M. VANPOPERINGHE, Mme SCOTTE, Mme SOLTYSIAK, Mme CADET, M. CHARLEMAGNE, M. PENEZ, M. BLIN. M. MARIE. Mme VOET

**ABSENTS** : M. BUCKMAN, Mme CABRE (procuration à Mme BINET), M. COURTIN (procuration à M. AVART), M. REVILLON, Mme DELHAYE (procuration à M. ODIEVRE), M. ODIEVRE (excusé), Mme WUYTS (procuration à M. BUCKMAN).

**N°2023/063 VENTE IMPASSE DE L'ERMITAGE**

Suite à l’acquisition en septembre 2001 de la parcelle B1522, la délibération n° 6663 du 02/11/2006 dénommée « Achat d’un terrain – impasse de l’Ermitage » a permis la division et la revente des terrains aux occupants des chalets érigés sur la parcelle. C’est dans ce contexte que M. Alain LAGATIE s’est engagé à acheter la parcelle B 1671.

Cette parcelle située aux Meerschen 3 impasse de l’Ermitage est d’une contenance de 534 m<sup>2</sup>.

Afin de régulariser la propriété de cette parcelle, un accord a été conclu avec l’occupant, M. LAGATIE, devant Maître COUVELARD, Notaire à Bollezeele. Les versements mensuels constatés par Maître COUVELARD permettent aujourd’hui de procéder à la signature de l’acte définitif de vente.

Etant donné la durée de cette vente et l’ancienneté de la délibération initiale, il convient de délibérer à nouveau pour autoriser Monsieur le Maire à signer l’acte authentique de vente.

Le Conseil Municipal,  
Après délibération et vote,  
18 votants : 15 pour – 3 abstentions

Autorise Monsieur le Maire à signer l’acte authentique de vente de la parcelle située au Meerschen 3 impasse de l’ermitage d’une contenance de 534 m<sup>2</sup>.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.